

# Règlement intérieur

## **ARTICLE 1 : Admission**

Les personnes désirant adhérer à l'association HAPPY ZUMBA TOUCYCOISE devront :

- Remplir un bulletin d'adhésion. Pour les mineurs de moins de 18 ans, ce bulletin devra être rempli par le représentant légal.
- Prendre connaissance du règlement intérieur, le dater et le signer
- Répondre au questionnaire santé et retourner le bulletin retour à l'association afin de certifier avoir répondu non à toutes les questions.
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et accidents corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'adhérent pendant les cours et/ou assurance scolaire. Ce document doit être donné en début d'année et en cours de validité, vous devrez en fournir un nouveau si celui-ci arrive à échéance durant l'année sportive ( à savoir que l'association Happy Zumba Toucycoise ne sera pas tenue responsable si elle ne possède pas le document à jour).
- Le paiement de la cotisation annuelle pour les adultes :

<b>Formule</b>	<b>Montant</b>
<b>2cours/semaine</b>	<b>120€</b>
<b>1cours/semaine</b>	<b>90€</b>
<b>Étudiant et + 50 ans ( 2 cours/semaine)</b>	<b>90€</b>
<b>Étudiant et + 50 ans ( 1 cours/semaine)</b>	<b>80€</b>

- Le paiement de la cotisation annuelle de 90€ pour les kids.

## **ARTICLE 2 : Règlement**

Les adhérents devront s'acquitter de leur règlement pour participer aux cours et recevront un reçu.

Solutions de paiement pour le règlement de la cotisation annuelle :

- En chèque (à l'ordre de HAPPY ZUMBA TOUCYCOISE)
- En espèces
- En bon CAF + ANCV (coupons sport ou chèque vacances)

Les adhérents s'engagent, par leur signature, à ne pas récuser le montant dû, qu'ils viennent ou non aux cours.

L'abonnement annuel est nominatif.

Seuls les arrêts définitifs pour cause de déménagement à plus de 50 km ou une raison médicale, donneront lieu, sur présentation de justificatifs ou certificats médicaux, à un remboursement au prorata du nombre de cours restants (à la date de la fourniture des justificatifs)

## **ARTICLE 3 : Absence du professeur**

En cas d'absence du professeur, et dans la mesure du possible, les adhérents seront prévenus via le groupe whatsapp ( et Facebook) en fonction des coordonnées notées sur le bulletin d'inscription.

Lorsque les cours n'ont pas lieu, ils pourront éventuellement être reconduits, en fonction de la disponibilité de la salle, sans aucune garantie.

## **ARTICLE 4 : Règles de vie commune**

Les adhérents devront respecter certaines règles de vie :

- Arriver à l'heure pour ne pas déranger le bon fonctionnement du cours, pour les kids, merci de respecter les heures de fin avec le départ d'une personne majeure et autorisée sur présentation d'une pièce d'identité.
- La salle devra être laissée propre et débarrassée des effets personnels.
- Aucune dégradation des lieux et du matériel ne sera tolérée.
- Les violences verbales et physiques contre le professeur ou les autres adhérents seront sanctionnées

par l'exclusion.

-Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la salle

-Il est interdit d'amener des animaux dans la salle

#### **ARTICLE 5: Exclusion**

Tout acte de non-respect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol, ou d'incorrection de la part des adhérents de l'association pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive et sans remboursement.

#### **ARTICLE 6: Urgence médicale**

En cas d'urgence médicale au sein du cours, le professeur, où un membre du bureau de « *Happy Zumba Toucycoise* » sont habilités à prendre toutes les décisions nécessaires : appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche et bien sûr prévenir les proches.

Les membres du bureau doivent avoir connaissance de toute fragilité médicale, prise de médicaments, ou douleurs musculaires.

#### **ARTICLE 7: Effets personnels**

L'association HAPPY ZUMBA TOUCYCOISE décline toutes responsabilités pour le vol ou la perte des effets personnels des adhérents.

#### **ARTICLE 8: La tenue**

La tenue est libre mais sportive pour les cours, mais il est demandé de porter des chaussures utilisées uniquement à l'intérieur du gymnase. Il est impératif d'apporter une gourde.

➔ **Pour les enfants une tenue et des chaussures de sport sont exigées ainsi qu'une gourde. Si la tenue et les chaussures ne sont pas adaptées, l'enfant sera refusé au cours. Pour des raisons de sécurité et de confort, il est obligatoire pour tous les enfants participant aux cours de zumba d'avoir les cheveux attachés durant les séances.**

#### **ARTICLE 9 : Responsabilité civil**

Chaque membre doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité lors de l'inscription. En cas d'expiration en cours d'année, le membre doit fournir une nouvelle attestation sans que l'association ne le réclame. L'association ne sera pas responsable en cas de problème lié à une attestation expirée.

#### **ARTICLE 10 : WhatsApp**

Un groupe WhatsApp a été mis en place, vous serez ajouté sur le groupe adulte ou kids (en fonction de votre inscription) pour les enfants, le numéro des deux parents seront ajoutés. Celui-ci vous servira à recevoir les diverses informations, absences et événements durant l'année. Vous serez libre de la quitter quand vous le souhaitez.

Nom et Prénom

Fait à :

Le :

Signature avec la mention « lu et approuvé »